

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC**

Réunion du 26 juin 2008 à l'Aéroport de Bordeaux

Etaient présents

M. Bernard GONZALEZ – <i>Secrétaire Général Préfecture 33</i>	M. Gérard CORSAT – <i>Mairie de Bruges</i>
M. Christian VERGES – <i>Directeur Administration Générale Préfecture 33</i>	M. Daniel DOUGADOS – <i>Mairie d' Eysines</i>
Mme. Françoise PIREYRE – <i>Bureau Environnement Préfecture 33</i>	LCL Laurent VERRY – <i>BA 106</i>
Mme. Alice-Anne MEDARD – <i>DAC/SO Direction</i>	M. Frédéric PERRIERE – <i>DDE 33</i>
M. Christophe MORNON – <i>DAC/SO DSR</i>	M. Michel CLEMENT – <i>ACNS St Médard</i>
Mme. Béatrice ARTIGLIERI – <i>DAC/SO DSR</i>	M. Dominique LESTYNEK – <i>Fédération des syndicats de quartiers de Pessac</i>
Mme. Corinne EVRARD – <i>SNA/SO</i>	M. Daniel MARIE-ANNE – <i>Fédération des syndicats de quartiers de Pessac</i>
M. Pascal PERSONNE – <i>SA ADBM</i>	Invité :
M. Pascal HOUBRE – <i>SA ADBM</i>	M. Michel ANDRIEU – <i>Association haillanaise de défense contre les nuisances de l'aéroport</i>
M. Henri-Marc DUPUIS – <i>SA ADBM</i>	
M. Patrick THIEBAUGEORGES – <i>Air France</i>	
Mme. Sophie LAFOSSE – <i>Air France</i>	
M. Christophe LOUSTALAN – <i>Dassault Aviation</i>	
M. Jean-Alain BOUYSSOU – <i>Mairie du Haillan</i>	

Excusés

Mme. Denise FUMAT – <i>Mairie de Saint-Jean d'Ilac</i>
Mme. Dorothea MOREAU – <i>SEPANSO</i>
M. Didier JOURDAIN – <i>SEPANSO</i>

1. Ouverture de la séance

M. GONZALEZ accueille les membres de la CCE, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Le renouvellement des membres de la CCE au titre des professions aéronautiques et des collectivités territoriales (arrêté préfectoral du 13 juin 2008) ne modifie pas la composition de la CCAR dont les membres sont reconduits.

2. État d'avancement du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Mme. ARTIGLIERI fait un bilan de l'état d'avancement du PPBE (cf. projet distribué aux membres avec la convocation). Elle indique que la mise à disposition du public a été diffusée par voie de presse. Les personnes pourront le consulter dans les six mairies concernées par la carte de bruit ainsi qu'en ligne sur le site de la DAC/SO du 20 juin au 20 août 2008.

M. MORNON précise que le PPBE fait suite à la carte de bruit approuvée le 30 juin 2007 mais que le respect de l'échéance réglementaire au 16 juillet 2008 ne pourra être respectée.

Il rappelle que la carte de bruit long terme (LT) s'appuie sur les hypothèses de trafic du PEB et intègre donc le doublet de piste.
Enfin, il ajoute qu'une coquille s'est glissée concernant la mesure n°15. Il faut lire « Établir une cartographie annuelle des personnes soumises à un bruit supérieur à 55 dBA en Lden » au lieu de 60 dBA.

Sur la consultation :

M. DOUGADOS souligne que la mairie d'Eysines votera contre le PPBE car il reprend les hypothèses du PEB à forte croissance de trafic qui ne se vérifie pas. Ces hypothèses et le doublet de piste bloquent les possibilités d'aménagement du centre Bourg. Il estime que ce n'est pas l'urbanisation qui vient à l'aéroport, mais l'inverse.

Suite à une demande de M. BOUYSSOU, Mme ARTIGLIERI précise qu'il n'y aura pas de vote par la CCE sur le projet de PPBE mais qu'il pourra être amendé selon les suggestions faites pendant la consultation publique.

M. ANDRIEU demande si un travail préparatoire a été mené et quel type de communication a été faite.

A la première question, M. MORNON répond que 4 réunions préparatoires ont eu lieu en 2007 avec les membres volontaires de la CCE.

A la seconde question, Mme PIREYRE répond qu'une insertion dans la presse locale (Sud-Ouest) a été réalisée et que le dossier a été déposé dans les mairies, conformément à la réglementation.

M. CORSAT indique que le dossier est en consultation à la mairie de Bruges depuis le 16 juin.

M. CLEMENT regrette que la période de consultation tombe pendant les vacances scolaires.

Mme ARTIGLIERI rappelle la possibilité de consulter le document sur Internet.

Mme MEDARD rappelle qu'il y a un cadre légal et des délais à respecter.

Sur l'indice de bruit des cartographies :

M. BOUYSSOU considère que l'indice Lden est difficile à comprendre.

M. MORNON rappelle que cet indice est imposé par la directive européenne 2002/49/CE et remplace l'indice psychique. Mesuré en décibel, il pondère automatiquement le bruit de soirée (18h à 22h) de 5 dB(A) et le bruit de nuit (22h à 06h) de 10 dB(A) afin de tenir compte de la sensibilité de l'oreille humaine (un document explicatif est téléchargeable le site Internet de la DAC/SO pour plus de détails).

Sur les hypothèses de trafic :

Le LCL VERRY (BA 106) demande pourquoi certains appareils de l'armée ne sont pas mentionnés dans le rapport de présentation (par exemple les TBM 700 et les hélicoptères).

Mme ARTIGLIERI répond que les hypothèses de trafic concernent les types d'avions les plus représentatifs et sont celles du PEB approuvé en 2004.

Mme MEDARD fait remarquer que les mesures prises dans le PEB le sont dans l'intérêt des populations. Les logiques de ceux qui souhaitent valoriser les terrains ne sont pas les mêmes que les logiques de ceux qui veulent protéger les populations futures.

M. BOUYSSOU constate que le groupe scolaire de la Luzerne au Haillan n'apparaît que sur le long terme et que les hypothèses de trafic lui paraissent particulièrement ambitieuses.

M. LESTYNEK souligne plusieurs points :

- l'aéroport a respecté le délai concernant l'établissement des cartes de bruit,
- son association est favorable au PEB actuel avec ses hypothèses protectrices car il protège les populations futures,
- la mise en place d'un observatoire des permis de construire en zone de bruit montre que c'est l'urbanisation qui se rapproche de l'aéroport et non pas l'inverse.

3. Projet d'aérogare à services simplifiés

La présentation est faite par M. HOUBRE (cf. pièce jointe au compte-rendu).

Sur le projet :

M. DOUGADOS trouve dommage que le projet ne soit présenté que maintenant alors que le chantier sera prochainement lancé.

Il pense que même si les avions font moins de bruit, il y en aura plus.

M. GONZALEZ rappelle que l'arrivée de la LGV dans quelques années aura des conséquences sur la ligne Bordeaux - Paris.

M. THIEBAUGEORGES précise qu'Air France va progressivement réduire ses lignes qui concurrencent le TGV dans l'hexagone.

Concernant le projet d'aérogare, il regrette que l'aéroport ne soit pas allé plus loin dans sa politique environnementale (véhicules électriques, mise en place de prises électriques avions permettant de réduire l'utilisation des APU, bâtiment aux normes HQE...).

Sur la desserte de l'aéroport :

M. LESTYNEK remarque que l'aéroport, vitrine de l'industrie aérospatiale de la région et 1^{ère} zone d'activité, pose un réel problème d'accessibilité et doit pouvoir bénéficier de modes de transports complémentaires.

Il maintient ses propositions de faire venir le tramway jusqu'à l'aéroport et de boucler les lignes A et B du tramway pour les faire arriver à la gare de Pessac Alouette. Il préconise une desserte Aéroport, Pessac Alouette.

M. BOUYSSOU précise qu'il ne défendra pas la venue du tramway sur l'aéroport qui risque de défavoriser les communes du quadrant ouest (Le Haillan, Eysines et St Médard).
Il estime qu'un « busway » serait aussi performant et coûterait moins cher.

M. PERSONNE indique que l'aéroport travaille avec les collectivités et la CUB sur le projet d'accès par le tramway. Quant au projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui semble avoir la préférence des collectivités, il réaffirme sa volonté de le voir concrétiser rapidement.

Sur le développement durable :

M. ANDRIEU souligne que tout projet doit intégrer le développement durable qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations des citoyens et du gouvernement (Granelle de l'Environnement).

Il regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation sur ce projet d'aérogare.

Mme MEDARD répond que le projet résulte d'un long travail mené en collaboration avec les collectivités actionnaires représentées au Conseil de Surveillance et que ce dernier a jugé opportun de lancer le projet.

M. PERSONNE ajoute que dans Développement Durable il y a la notion de développement et qu'il faut considérer cette aéro-gare comme un simple outil technique permettant de fidéliser les trafics low costs. La perte inéluctable du trafic liée à la LGV doit être compensée et il est nécessaire de poursuivre prioritairement le développement du réseau international.

M. GONZALEZ insiste sur le fait que la protection de l'environnement est une préoccupation permanente et que la mutation écologique demande du temps. Il souligne également l'importance du maintien et de la création d'emplois. La décision prise par l'aéroport s'inscrit dans cette logique en anticipation de la mise en service de la LGV.

Questions diverses :

M. BOUYSSOU pose le problème des décollages en piste 05 de plus en plus nombreux et plus gênants pour une partie de la population du Haillan habituée aux atterrissages. Il demande à ce que ces décollages soient limités aux conditions météorologiques.

M. GONZALEZ est d'accord sur cette recommandation.

Mme MEDARD ajoute que l'ensemble des décollages et atterrissages se font dans un cadre réglementaire.

M. MORNON précise plusieurs points :

- il existe pour chaque piste des procédures « moindre bruit » publiées sur le site du SIA,
- le QFU 23 est préférentiel jusqu'à un vent arrière de 5 nœuds au lieu de 6 nœuds auparavant suite à une demande du Comité de Promotion de la Sécurité ;
- une comparaison des roses des vents en 2007/2008 montre qu'il y a eu plus de vent de Nord/Nord-Est impliquant une augmentation des décollages en piste 05 ;
- le guide des bonnes pratiques environnementales complètera la sensibilisation des contrôleurs et des pilotes.

M. DOUGADOS s'inquiète du projet de doublet de piste et demande que soit acté en séance sa non programmation.

Mme MEDARD réaffirme qu'il s'agit d'une projection à long terme qui n'est absolument pas d'actualité. Cependant, la matérialisation du doublet sur le PEB permet de préserver les futures populations du bruit.

4. Guide des bonnes pratiques environnementales (état d'avancement)

M. HOUBRE fait le point sur les organismes ayant déjà signé le guide.

M. THIEBAUGEORGES annonce que le directeur général des opérations d'Air France est sur le point de le signer.

Le LCL VERRY demande si la BA 106 peut y être associée.

M. HOUBRE répond que la demande sera transmise au SNA.

5. Projet d'arrêté ministériel d'exploitation

M. MORNON explique que la prise en compte des procédures « moindre bruit » dans les cartes (Jeppesen) à disposition des pilotes et les courriers adressés aux compagnies sont des mesures nécessaires mais pas suffisantes.

Un projet d'arrêté d'exploitation est à l'étude pour rendre ces procédures opposables et permettre de sanctionner financièrement le pilote ou la compagnie en cas de non respect (rôle dévolu à l'ACNUSA).

Cet arrêté ministériel devrait voir le jour avant la fin de l'année. La CCE est très favorable à la publication de cet arrêté.

6. Dispositif de contrôle automatisé des procédures ne respectant pas les contraintes environnementales publiées

Afin d'appliquer l'arrêté d'exploitation, un dispositif technique sera mis en place par le Service de la Navigation Aérienne.

Mme EVRARD présente le dispositif qui consiste, pour chaque piste, à créer des segments latéraux virtuels que l'aéronef ne devra pas traverser. Auquel cas, il sera automatiquement répertorié et fera l'objet d'une étude.

Questions diverses :

M. ANDRIEU demande s'il est possible d'augmenter la pente de l'ILS au dessus de la résidence Edmond Rostand au Haillan.

M. MORNON répond par la négative. L'avenir passera peut-être par les approches satellitaires de précision.

Mme EVRARD indique que l'environnement est la deuxième priorité du contrôleur après la sécurité.

7. Grenelle de l'environnement : convention du 28 janvier 2008 sur les engagements pris par le secteur aérien

Mme ARTIGLIERI expose les engagements pris par l'ensemble du secteur aérien dans le cadre du grenelle (cf. pièce jointe au compte-rendu).

Sur l'air :

M. LESTYNEK remarque que l'État se préoccupe des problèmes d'interconnexion entre le ferré et l'aérien et s'étonne de la possibilité des compagnies de céder des droits de polluer.

M. THIEBAUGEORGES précise qu'il existe d'autres modes de compensation (participation à des programmes de reboisement par exemple...).

Sur l'aide à l'insonorisation des logements :

M. LESTYNEK souhaite qu'une solution soit envisagée pour que les riverains n'aient pas à faire l'avance des frais et permettre ainsi aux personnes les moins fortunées de déposer une demande.

M. ANDRIEU demande s'il est possible de revoir la réglementation concernant l'aide (rapprochement du PEB et du PGS).

M. MORNON répond qu'une étude est en cours à la DGAC.

M. DUPUIS ajoute que cette question complexe est étudiée notamment par l'ACNUSA depuis 2005.

M. GONZALEZ suggère de faire le point avec l'ACNUSA prochainement.

8. Information et communication sur les travaux été 2008

M. HOUBRE présente les travaux de réfection prévus sur les voies de circulation et bretelles d'accès à la piste principale de l'Aéroport (piste 05/23) à compter du lundi 28 juillet 2008 et pour une durée prévisionnelle de trois mois et demi.

Ces travaux, programmés en six séquences de 15 à 20 jours chacune, rendront l'accès difficile à la piste principale qui sera utilisée de manière ponctuelle en fonction des catégories d'aéronefs.

Ils entraîneront un report d'une grande partie du trafic sur la piste secondaire (piste 11/29) notamment durant les trois premières séquences.

Une information générale a été transmise aux mairies concernées et associations membres de la CCE. Une information plus précise leur sera communiquée 15 jours environ avant le début des travaux.

M. DUPUIS ajoute que la messagerie du guichet unique fera mention de ces travaux et qu'une information sera insérée dans la rubrique *Actualité* du site Internet de l'aéroport.

9. Questions diverses

M. GONZALEZ propose que la prochaine CCE soit organisée début décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GONZALEZ lève la séance.

Le président,

Bernard GONZALEZ

